



## Tax Shift : les indépendants applaudissent mais attendent des certitudes !

***Bruxelles, le 18/08/2015 – Fin juillet, le gouvernement Michel annonçait être parvenu à un accord que d'aucuns jugeaient improbable : le virage fiscal tant attendu est amorcé ! IZEO, qui représente et défend les intérêts des indépendants et des dirigeants de TPE à Bruxelles et en Belgique, se montre favorable à ce train de mesures, mais soulève des interrogations critiques.***

« IZEO se réjouit fondamentalement de ces mesures qui devraient d'une part alléger les charges sociales sur le travail – revendication centrale de notre mouvement d'indépendants – et d'autre part augmenter le pouvoir d'achat des petits et moyens salaires, ce qui ne peut être que bénéfique pour nos commerçants, artisans, restaurants et PME », affirme son Secrétaire général, Miguel Van Keirsbilck. « On sait cependant que le diable est dans les détails, et que les mesures techniques d'application de ce Tax Shift restent à ce stade largement incertaines ».

IZEO évalue les mesures annoncées et leurs perspectives d'application dans la pratique. Et soulève des questions essentielles.

« La mesure la plus impressionnante est la réduction des charges patronales à l'ONSS de 33 % à 25 %. Voilà qui soulagera grandement les employeurs, singulièrement les PME. On ne peut qu'applaudir le principe de ce glissement d'une parafiscalité sur le travail – notoirement trop lourde en Belgique ! – vers d'autres sources de financement de la sécurité sociale. Pour un salaire brut de 3.000 € par mois, cette diminution du taux des cotisations ONSS patronales entraînera une réduction de 3.300 € par an. Une PME de 15 travailleurs pourra donc, à budget constant, engager un 16ème travailleur. »

Deux inquiétudes cependant. La première est budgétaire. Différents chiffres ont circulé, mais le gouvernement annonce en synthèse : « Nous dégageons 7,2 milliards d'euros à l'horizon 2018 et, grosso modo, c'est 50 % pour la compétitivité de nos entreprises et 50 % pour le pouvoir d'achat. ». Or, les cotisations patronales à l'ONSS représentent environ 32 milliards d'euros sur base annuelle. Une diminution linéaire de 33 % à 25 % suppose à elle seule un budget de 7 milliards d'euros par an... « L'effet retour escompté en emplois suffira-t-il à financer toute la politique « pouvoir d'achat » ? Ou certaines catégories de salaires échapperont-elles à cette diminution de charges ONSS patronales ? », s'interroge IZEO.

La seconde inquiétude concerne précisément le périmètre de cette mesure : s'appliquera-t-elle aussi effectivement aux bas salaires, dont les cotisations patronales sont déjà inférieures à 25 % ? « Si non, c'est un coup d'épée dans l'eau pour l'emploi : on sait que les réductions de cotisations sociales sur les bas salaires sont celles qui entraînent le plus de création d'emplois. Si oui, ce qu'IZEO demande, il faut alors appliquer une réduction effective de 8 pourcents par rapport aux taux effectifs actuels, sur tous les salaires ! C'est essentiel pour les petites entreprises de très nombreux secteurs, notamment le commerce et l'Horeca ! »



La seconde mesure essentielle de ce Tax Shift est l'augmentation du salaire net de 100 euros par mois pour les petits et moyens salaires. Pour IZEO, c'est une mesure qui relancera la consommation, et donc l'emploi, principalement dans les TPE et PME. Cependant, la technique pour y arriver pose des questions cruciales. Qu'est-ce qu'un bas et moyen salaire ? Et comment cette augmentation du pouvoir d'achat sera-telle réalisée ? Le gouvernement parle de trois pistes : augmenter la quotité exemptée d'impôts (7.700 € hors suppléments enfants aujourd'hui), et/ou supprimer la tranche de 30 % dans les barèmes fiscaux à l'IPP (ce qui génère au mieux 184 € de diminution d'impôts), et/ou augmenter le « bonus à l'emploi » (diminution des cotisations sociales travailleur de 13,07 %). La réponse sera sans doute un panachage, mais IZEO attire fermement l'attention du gouvernement : « La 3ème mesure exclut de facto les indépendants de cette augmentation de revenus nets, ce qui serait évidemment injuste et inefficace ! » Miguel Van Keirsbilck insiste : « Nous revendiquons que l'augmentation du pouvoir d'achat bénéficie aussi aux indépendants ! ».

Quant à l'autre versant de ce Tax Shift, celui du financement alternatif, on sait qu'il sera composé pour une part de plus d'efficacité dans le fonctionnement de l'Etat – bravo - et pour l'autre part d'une série de modifications de recettes fiscales : augmentation des accises sur le diesel, le tabac et l'alcool ; retour du taux de TVA à 21 % sur l'électricité ; augmentation du précompte mobilier de 25 % à 27 %. « Cette dernière augmentation ne s'appliquera évidemment pas aux PME » a tenu à préciser Didier Reynders. « Voilà qui nous rassure, à l'heure où ce même gouvernement veut renforcer les investissements dans les Start-ups et PME », affirme Miguel Van Keirsbilck. « Nous posons simplement la question : par quel mécanisme cette exemption pour les PME sera-t-elle garantie ? »

Un budget complémentaire de 430 millions d'euros sera spécifiquement consacré, sur trois ans, aux indépendants et PME. L'affectation de ces moyens sera décidée par le ministre des Classes moyennes, Monsieur Willy Borsus, en concertation avec les organisations représentatives des indépendants et des PME. IZEO rappelle que dans l'état actuel des annonces sur le Tax Shift, les indépendants qui n'occupent pas de personnel ne reçoivent rien ! Dans ce contexte, IZEO déposera et défendra un ensemble de mesures visant à alléger les charges sociales et fiscales des indépendants et dirigeants de TPE.

#### **Contacts IZEO**

Miguel Van Keirsbilck - Secrétaire Général IZEO / 0475 56 43 56 / [mvk@izeo.be](mailto:mvk@izeo.be)  
[www.izeo.be](http://www.izeo.be)